

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LE PIPE-LINE DU NORD

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UNE ADMINISTRATION  
POUR EN SURVEILLER LA CONSTRUCTION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-25, tendant à créer l'Administration du pipe-line du Nord, à faciliter la planification et la construction d'un pipe-line servant au transport du gaz naturel de l'Alaska et du Nord canadien, à donner effet à l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur les principes applicables à ce pipe-line et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité spécial du pipe-line du Nord.

**M. Derek Blackburn (Brant):** Monsieur l'Orateur, comme je le disais plus tôt cet après-midi dans mon intervention à la Chambre—et je tiens à le répéter encore ce soir—contrairement à ce pourraient penser certains députés ministériels, le NPD ne s'oppose pas au pipe-line. Nous ne nous opposons pas à la plupart des accords que l'on a conclus, mais nous nous préoccupons beaucoup du contenu canadien et tenons à obtenir des garanties non déraisonnables que les travailleurs canadiens exécuteront la plus grosse part des travaux et que les compagnies canadiennes auront une chance équitable de soumissionner puisqu'il s'agit d'une entreprise canadienne. Je répète que je ne veux pas que le contribuable canadien se fasse tromper par de fausses garanties, puisque les sociétés canadiennes, grandes ou petites, peuvent gonfler leurs prix et présenter des soumissions trop élevées.

Permettez que je reprenne un instant ce que j'ai dit avant le dîner. Nous soupçonnons fortement, en fait ce sont plus que des soupçons, nous savons que des aciéries et d'autres entreprises spécialisées dans ce genre de projet, sont fortement subventionnées, par exemple au Japon, en Allemagne de l'Ouest et en Italie. Nous voulons nous assurer que nos entreprises canadiennes, et par le fait même les travailleurs canadiens ne soient pas désavantagés. Il faut que ce projet de loi prévoit une sorte de mécanisme de contrôle—j'en ignore les modalités du point de vue international, mais en tout cas, le gouvernement doit songer—permettant à celui-ci de savoir si une société établie au Japon, en Italie, en Allemagne de l'Ouest, en Angleterre ou dans quelque autre pays, nous fait une honnête soumission, c'est-à-dire que ses taux de salaires, d'intérêt et de productivité sont comparables à ceux du Canada. A moins que le gouvernement ne sache exactement comment les concurrents calculent leurs données, les sociétés canadiennes et donc leurs employés seront désavantagés.

C'est une question que j'ai voulu soulever avant le dîner, car certains de mes collègues conservateurs ont proposé de laisser jouer la libre concurrence, de permettre aux sociétés indépendantes de concurrencer et de donner sa chance à tout le monde, dans l'espoir que les sociétés canadiennes obtiendront la majorité des travaux et des contrats. Cependant, je n'ai entendu aucun député conservateur—peut-être que je me trompe—mentionner que lorsque les sociétés canadiennes, grandes ou petites, se retrouvent en difficulté financière, ce n'est peut-être pas de leur faute. Depuis deux ou trois ans, il est arrivé bien souvent que ce soit la faute du gouvernement.

### Pipe-line du Nord—Loi

Quand elles éprouvent de semblables difficultés, monsieur l'Orateur, que font-elles? Elles s'adressent soit à leur banque ou bien à leurs actionnaires, mais elles finiront par s'adresser au gouvernement fédéral, provincial ou aux municipalités. Elles réclament des fonds publics en disant: «Si le gouvernement provincial ou fédéral ne nous accorde pas une aide financière nous allons nous retrouver en faillite».

Je n'y vois pas d'objection quand une entreprise, économiquement viable, éprouve des difficultés passagères qui durent quelques mois ou peut-être un an et demi. En pareil cas, je crois qu'il incombe au gouvernement de les aider. Cependant je ne peux approuver ce qu'ont dit certains députés conservateurs et libéraux, à savoir que les seuls à avoir recours à un organisme gouvernemental, que ce soit pour de l'aide sociale, de l'assurance-chômage ou un prêt de la Banque d'expansion industrielle, ce sont les clochards, ceux qui ont été mis à pied ou les assistés sociaux. Je tiens à préciser ici que je ne suis pas contre l'aide gouvernementale aux entreprises, mais je n'aime pas qu'on fasse voir un seul côté des choses et c'est ce qui arrive trop souvent à la Chambre.

● (2012)

Il y a quelques années, mon parti a inventé l'expression «mendiant millionnaire» et je sais que cela a blessé beaucoup de gens. Je ne veux pas dire que certaines sociétés ou certains particuliers sont des mendiants millionnaires. Je veux simplement attirer l'attention sur le fait qu'aujourd'hui, lorsque des sociétés ou des individus ont des difficultés financières, c'est au gouvernement qu'ils demandent de l'aide. Les députés le savent, car c'est à eux que ces personnes ou sociétés présentent leurs instances.

Cet après-midi, j'ai parlé des problèmes sociaux qu'éprouvera la population du Yukon. Je ne prétends pas être un spécialiste de l'environnement social au Yukon, mais j'ai lu certaines choses à ce sujet et je me suis déjà rendu dans ce territoire. Adolescent, j'ai vu ce qui s'est passé à Elliot Lake, à Blind River, à Spragge et à Cutler ainsi que dans d'autres localités du nord de l'Ontario durant le boom de l'uranium. J'ai vu également ce qui s'est produit après le boom lorsque l'économie est tombée au point mort. Quand tout allait bien, il ne manquait pas de bonimenteurs et de racleurs pour rançonner la population, et le coût de la vie est monté en flèche. J'espère que cela ne se produira pas chez les autochtones du Yukon, ni chez les Canadiens du sud qui iront s'y installer.

Le projet de loi devrait prévoir la création d'un organisme habilité non seulement à surveiller les coûts et les travaux du pipe-line, mais également à étudier les répercussions de sa construction sur le coût de la vie au Yukon et ses effets sociaux. J'espère également que nous aurons avancé la question des règlements des revendications territoriales, avant le commencement des travaux.

On a beaucoup parlé du financement du pipe-line. Des deux côtés de la Chambre, les députés reconnaissent que cette question est importante, et qu'il faut faire avancer les choses. Mais je recommanderais encore la prudence. Nous ne pouvons nous lancer dans une entreprise de cette envergure, sans certaines garanties pour la population canadienne. Je ne me place pas en ce moment d'un point de vue nationaliste étroit. Il est à la mode aujourd'hui de parler d'esprit national ou d'amour du pays, comme le préconise le premier ministre (M. Trudeau). Cet amour du pays et cet esprit national ne sont pas